

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	14

Vote
<b>A la majorité</b> Pour : 4 Contre : 10 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 18/06/2024 Et Publication ou notification du : 18/06/2024

L'an 2024, le 12 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Riailé s'est réuni à la salle communale de la Riante Vallée, sous la présidence de Monsieur RAITIERE André, Maire, en session ordinaire (selon les dispositions des articles 9 et 10 de l'ordonnance du 13 mai 2020).. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/06/2024.

**Présents** :RAITIERE André, Maire, Mmes : BAUDOUIN Astrid, BERNARDEAU Stéphanie, LEVEQUE Annelyse, LOREE Stéphanie, MARCHAND Gwladys, PEROCHEAU-ARNAUD Véronique, TESTARD Marine, MM : DRAPEAU Léopold, GAUTIER Yvan, GRIMAUD Clément, HAUTDECOEUR Francis, MARTIN Joachim, MONNIER Jean-Félix, RAITIERE André

**Absents ayant donné procuration** : Mmes : BOURSIER Isabelle à Mme TESTARD Marine, BUREAU Sandra à Mme LOREE Stéphanie, FOURAGE-TOUBLANC Jennifer à Mme LEVEQUE Annelyse, MM : COGREL Tanguy à M. RAITIERE André, GAUTIER Bertrand à Mme BAUDOUIN Astrid

**A été nommé secrétaire** : Mme MARCHAND Gwladys

### DCM2024\_042 – INSTALLATION CLASSEE - AVIS DEFAVORABLE SUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE DEUX EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE TEILLE (PARC EOLIEN DES BRETONNIERES)

M.le Maire expose que la société PARC EOLIEN DES BRETONNIERES (34080 MONTPELLIER) a présenté une demande en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation de deux éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de TEILLE.

Caractéristiques : 2 aérogénérateurs (hauteur 136 m - puissance unitaire 3.8 MW)

A ce titre, une enquête publique a été ouverte par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique du **mercredi 22 mai 2024 à 9h00 au samedi 22 juin 2024 à 12h00**.

Le dossier d'enquête est déposé en mairie de Teillé. Les permanences du commissaire-enquêteur pour recevoir les observations et propositions du public sont fixées comme suit :

Mercredi 22 mai 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 30 mai 2024 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 7 juin 2024 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 13 juin 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 12h00,

Les membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance du dossier d'enquête sur le site des enquêtes publiques.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

**Le Conseil Municipal,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu le Code de l'Environnement,**  
**Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2024 mars 2019 prescrivant une enquête publique du 22 mai 2024 au 22 juin 2024, notamment l'article 6,**  
**Vu le dossier d'enquête,**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 044-214401440-20240612-DCM2024042-DE



**Considérant que l'existence de nombreux projets sur le territoire,  
Considérant que ce projet ne s'inscrit pas dans le cadre d'un projet citoyen,  
Considérant que ce projet participe au mitage éolien du paysage,  
Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE (à la majorité - 4 voix pour -10 voix contre - 5 abstentions)**

**Article unique : D'émettre un avis défavorable sur le projet de construction et l'exploitation du parc éolien des Bretonnières sur la commune de Teillé par la société Parc Eolien des Bretonnières pour les motifs suivants :**

- ne correspond pas à un projet éolien citoyen
- mitage éolien du paysage

Pour extrait conforme :

Le Maire

André RAITIERE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par voie postale, soit par électronique sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)